

Regards sur diverses populations cibles : les séniors, les allocataires du RMI

Saïd Adjérad
DARES

Si la politique de l'emploi reste focalisée sur l'insertion des jeunes, les séniors (plus de 50 ans) et les bénéficiaires du Rmi occupent une place de plus en plus importante dans les entrées en contrats aidés et en stages d'insertion. Le panel des politiques de l'emploi permet de mieux appréhender les effets des mesures sur ces publics. Il s'agit de présenter et discuter ici les résultats de deux études qui s'inscrivent dans des problématiques différentes. Portant sur les séniors, la première est centrée sur la place des dispositifs dans le parcours professionnel des séniors alors que la seconde porte de façon plus classique sur le devenir des bénéficiaires du Rmi passés dans ces dispositifs. La richesse de ce panel décrivant les parcours avant et après dispositifs a permis de répondre en partie à ces interrogations.

Les séniors dans les emplois aidés : des parcours marqués par l'emploi.

A- De l'importance des emplois aidés pour les séniors

Qu'ils soient à la retraite, en préretraite ou au chômage, les séniors se sont souvent retirés du marché du travail. Leurs chances sont faibles de retrouver un emploi : seuls 10% des chômeurs de plus de 50 ans en mars 2001 occupaient un emploi un an plus tard, contre 34% des chômeurs de 25 à 49 ans. Au cours des vingt-cinq dernières années, les mesures de cessation anticipée d'activité et les dispenses de recherche d'emploi ont encouragé le retrait précoce du marché du travail. Cependant, depuis dix ans, les pouvoirs publics ont fortement mobilisé les dispositifs de la politique de l'emploi pour favoriser le retour à l'emploi des séniors : en 2002, les plus de 50 ans représentent 14% des entrées en contrats emploi

¹ Adjérad S. (2003), Politique publique de l'emploi : le défi des séniors, *Premières synthèses*, n°40.2, octobre.

Adjérad S. (2004), les séniors dans les emplois aidés : les fins de carrière ancrées dans l'emploi, *Premières synthèses*, n°38.3, septembre.

Adjérad S., Defosseux M. (2005), « Les bénéficiaires du RMI dans les contrats aidés », *Premières synthèses*, à paraître.

solidarité (CES), 29% en contrats emplois consolidés (CEC) et 26% en contrats initiative emploi (CIE).

B- Le CIE consolide les trajectoires dans l'emploi classique

Les séniors embauchés en CIE ont souvent eu une trajectoire professionnelle stable : 64% des plus de 50 ans déclarent avoir eu un emploi régulier. La situation professionnelle des séniors entrés en mesure est toutefois plus précaire que celle des autres salariés de même âge : près d'un senior sur quatre a alterné périodes de chômage et d'emploi et, dans un cas sur deux, le dernier emploi occupé était précaire (CDD, intérim ou contrats aidés). Bien qu'en recherche d'emploi, la plupart des séniors restent proches du marché du travail durant la période qui précède l'entrée en dispositif : 44 % sont au chômage depuis moins d'un an et un tiers déclarent exercer une activité.

Sur un marché du travail défavorable aux salariés âgés, le CIE permet aux séniors au chômage de retrouver une activité professionnelle. À l'issue du CIE, huit séniors sur dix sont en emploi. Parmi eux, 10% sont en emploi aidé. Deux ans et demi plus tard, six séniors sur dix sont en emploi, 23% sont au chômage et 18% sont inactifs. Sept séniors sur dix sont dans la même situation qu'à l'issue du contrat. Ceux qui ont changé de situation sont retournés au chômage, sont partis en préretraite ou en retraite. À la sortie du dispositif, ou deux ans et demi après, les séniors embauchés en CIE sont deux fois plus nombreux à occuper un emploi que ceux qui ont les mêmes caractéristiques mais qui n'ont pas bénéficié d'un CIE. Ces derniers sont quatre fois plus souvent au chômage en 2000 et deux fois plus en 2002. Ils sont également plus nombreux à être devenus inactifs. Souvent âgés de plus de 57 ans en 2002, ils bénéficient alors fréquemment de mesures de préretraite ou de dispense de recherche d'emploi ou atteignent l'âge de la retraite.

C- Après un CES, Emploi aidé et chômage

D'avantage ciblé sur les personnes les plus en difficulté, le CES accueille trois fois plus de séniors que le CIE. Avant l'entrée en CES, le parcours professionnel des séniors est plus heurté que celui des bénéficiaires

de CIE : un sur quatre n'a connu que le chômage, un sur trois une succession de périodes d'emploi et de chômage. À l'issue du CES, près d'un senior sur deux est en emploi. Cependant, l'emploi aidé joue un rôle majeur pour le maintien sur le marché du travail : huit fois sur dix, les seniors qui retrouvent un emploi signent un autre contrat aidé, généralement un CEC. Cependant, l'insertion sur le marché du travail des seniors est moins stable qu'en CIE. Dans les deux années et demi qui suivent, près la moitié d'entre eux connaissent au moins une transition entre emploi classique, emploi aidé, chômage et inactivité. À mesure que les seniors vieillissent, la part des emplois aidés diminue, alors que l'inactivité s'accroît, sous l'effet des passages en retraite ou préretraite. Le passage en CES favorise néanmoins le maintien sur le marché du travail des seniors à la sortie du dispositif, mais aussi deux ans et demi plus tard. Les seniors embauchés en CES sont plus souvent en emploi et moins fréquemment au chômage que ceux ayant les mêmes caractéristiques mais n'ayant pas bénéficié du dispositif. Pour de nombreux seniors en CES, l'enchaînement sur un CEC apparaît comme la dernière étape du parcours professionnel. Conduits à leur durée maximale, les deux contrats enchaînés permettent un maintien en activité pendant huit ans. Il est alors temps, pour les plus âgés, de passer à la retraite ou, pour les plus jeunes, d'accéder à la préretraite ou la dispense de recherche d'emploi

Les bénéficiaires du Rmi dans les contrats aidés : Insertion professionnelle difficile après un CES, plus tardive mais durable après un CIE

A- Des bénéficiaires aux profils singuliers

Le CES est particulièrement mobilisé pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires du Rmi. Ces derniers représentent les trois quarts des bénéficiaires de minima sociaux embauchés alors que seuls 60% des allocataires de minima² touchent le RMI. Les bénéficiaires du RMI en CES sont plus jeunes que les autres bénéficiaires du RMI, plus fréquemment de niveau CAP-BEP et beaucoup moins sujets aux problèmes de santé. Par rapport aux autres bénéficiaires du CES, ils sont plus masculins, plus fréquemment isolés avec ou sans enfant à charge et rarement propriétaires de leur logement ou accédant à la propriété. S'ils sont inscrits à l'ANPE depuis moins longtemps que les autres CES, leur parcours professionnel est plus heurté : ils ne sont que 17% à avoir connu un emploi régulier avant d'être embauchés contre 26% pour les autres.

² Allocation de Parent Isolé (API), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et RMI.

Les bénéficiaires du RMI embauchés en CIE présentent aussi des profils singuliers. Majoritairement masculins, ils sont beaucoup plus jeunes que les autres salariés en CIE. Ceci explique sans doute qu'ils soient aussi moins fréquemment propriétaires ou accédant à la propriété. Ils sont beaucoup moins touchés par des problèmes de santé que la population au Rmi mais aussi nettement moins isolés. Les bénéficiaires du RMI accèdent au CIE après une période de chômage moins longue que les autres bénéficiaires. Comme dans le non marchand, ce dispositif leur est ouvert sans condition d'ancienneté au chômage. Cependant, leurs parcours professionnels est plus chaotique : ils ne sont que 32% à avoir connu un emploi régulier avant leur embauche contre 45% pour les autres et les emplois qu'ils occupaient étaient plus souvent atypiques (quatre fois sur cinq un CDD ou une mission interim).

B- Difficile après un CES, l'insertion professionnelle est tardive mais durable après un CIE

Les bénéficiaires du RMI connaissent, après leur passage en CES, des parcours plus heurtés, à l'image de leur parcours antérieur. À la sortie du dispositif, leur insertion dans l'emploi ordinaire est légèrement supérieure à celle des autres bénéficiaires. Toutefois, comme l'entrée dans un nouveau contrat aidé est moins fréquente, ils connaissent plus souvent le chômage. Leurs difficultés d'insertion professionnelle s'accroissent au fil du temps et leur parcours se différencie fortement de celui des autres CES. Un an et demi après la fin de leur contrat, 44% d'entre eux sont au chômage, contre 32% pour les autres, plus nombreux à avoir retrouvé un emploi classique. Un an plus tard, l'accès à un emploi classique reste nettement moindre. La diminution du risque de chômage (- 10 points) s'explique surtout par l'entrée dans un nouveau contrat aidé ou par le basculement vers l'inactivité. Toutes choses égales par ailleurs, leur probabilité d'être en emploi deux ans et demi après la sortie du dispositif est très significativement inférieure.

Au terme du CIE, les anciens bénéficiaires du RMI connaissent plus de difficulté pour retrouver un emploi que les autres CIE. Ils sont 45% à connaître une période de chômage contre 31% pour les autres. S'ils ne rompent pas plus souvent leur contrat, ils sont nettement moins nombreux à rester chez le même employeur (31% contre 41%). Ils sont également plus souvent sur des contrats atypiques et à temps partiel, à la sortie. Au fil du temps, néanmoins, les difficultés d'insertion s'estompent et leurs trajectoires professionnelles s'apparentent peu à peu à celles des autres bénéficiaires. Trois ans et demi après la sortie du CIE, 77% sont en emploi, le plus souvent en emploi ordinaire.